

---

Convention collective du secteur industriel

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

---

MEMBRES DU COMITÉ :

Monsieur Jean-Guy Lalonde  
Président

Monsieur Jules Gagné  
Représentant syndical

Monsieur René C. Lessard  
Représentant patronal

---

Association internationale des travailleurs en  
ponts, en fer structural, ornemental et d'armature  
Local 711  
9950, boul. du Golf  
Anjou (Québec) H1J 2Y7

- Requérente -

Fraternité nationale des travailleurs en  
réfrigération, climatisation et protection-incendie  
Local 9  
3730, rue Crémazie Est, bureau 205  
Montréal (Québec) H2A 1B4

Fraternité unie des charpentiers et  
Menuisiers d'Amérique  
Local 134  
7851, rue Jarry Est, bureau 250  
Anjou (Québec) H1J 2C3

- Intimées -

Les Serres du Saint-Laurent  
258, Route 255, RR 3  
Danville (Québec) J0A 1A0

L'Intendant inc.  
2954, rue Laurier, bureau 310  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4T2

Association de la construction du Québec  
6555, boul. Métropolitain Est, bureau 103  
Saint-Léonard (Québec) H1P 3H3

- Parties intéressées -

---

Litige : Montage et assemblage de structure d'acier,

Chantier : Les serres du Saint-Laurent inc. 258, Route 255, Danville

---

## NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur industriel, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 3 juin 2004 pour disposer du litige entre les métiers de monteur d'acier de structure et de charpentier menuisier au chantier des Serres du Saint-Laurent inc. 258, Route 225 à Danville, Québec.

## NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du comité ont convenu que monsieur Jean-Guy Lalonde agirait à titre de président du comité dans le présent dossier.

## CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, les membres du comité ont décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 3 juin 2004 de la tenue d'une conférence préparatoire pour le 7 juin 2004 à 9 h 30 au 3400, rue Jean-Talon Ouest, salle DACC 1

Outre les membres du comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

M. Serge Dupuis	Local 9
M. Paul Sévigny	Local 9
M. Gerry Beaudoin	Local 134
M. Jacques Dubois	Local 711
M. Jacques St-Onge	Local 711
Mme Suzanne Caron	ACQ
Mme Marie Gosselin	Les Serres du Saint-Laurent
M. Claudio Volpato	L'intendant inc.
M. Jacques Poussard	L'intendant inc.

### Constat de conflit d'intérêts

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du comité et les parties en litige.

### Rapprochement des parties


Le Comité a tenté de rapprocher les parties en demandant aux parties impliquées de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente. Sauf les représentants des locaux 711 et des locaux 9 et 134, les autres parties se sont retirées. Après de multiples échanges, ceux-ci ont informé le président du comité qu'il y avait entente et le comité par ce fait prend acte de créer entente.

## DÉCISION

**CONSIDÉRANT** que la partie requérante n'entend plus procéder dans le dossier suite à l'entente intervenue entre les parties.

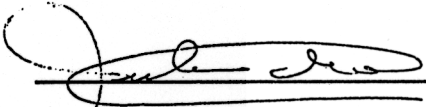
**Le COMITÉ** décide unanimement de fermer le dossier 9225-00-78 puisque les parties impliquées en sont venues à une entente.

Signée à Montréal, le 7 juin 2004



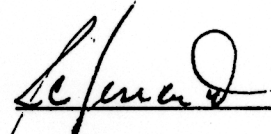
---

Jean-Guy Lalonde  
Président



---

Jules Gagné  
Représentant syndical



---

René C. Lessard  
Représentant patronal